#### RESUME EXECUTIF

L'enquête sur le profiling des IDPs au Tchad a été réalisée dans le cadre du programme de coopération entre le Gouvernement du Tchad et certains partenaires multilatéraux. Cette étude a comme objectifs immédiats :

- Estimer le nombre des IDPs dans cette partie du Tchad touchée par l'insécurité;
- Déterminer les caractéristiques sociodémographiques des IDPs ;
- Déterminer les lieux d'origine et les facteurs à l'origine des déplacements des IDPs ;
- Cerner les conditions de vie des IDPs depuis l'installation dans les sites afin de disposer des indicateurs nécessaires pour évaluer les besoins en protection et assistance des IDPs
- Analyser la vie communautaire des IDPs et les rapports qui existent entre eux et les populations hôtes
- Apprécier les intentions de retour dans les villages d'origine et leurs motivations ainsi que les conditionnalités pour encourager les IDPs qui n'envisagent pas le retour.

A long terme, les résultats de cette étude serviront d'outil pour la planification des activités en faveur des IDPs, notamment pour leur protection et leur assistance. Ils pourront permettre de mieux ajuster l'aide humanitaire à cette population, c'est-à-dire de mettre en œuvre une « stratégie compréhensive » de protection des populations victimes de cette instabilité. Les informations que cette étude fournira serviront d'aide à l'ensemble des acteurs humanitaires sur leur intervention dans chacun des sites.

Pour atteindre les objectifs assignés à cette étude, trois outils de collecte des informations ont été élaborés sur la base des informations reçues auprès de la communauté humanitaire, à savoir la fiche de dénombrement sommaire, le questionnaire individuel et la grille d'entretiens. L'opération de Profiling était un dénombrement systématique de l'ensemble des ménages des sites retenus pour l'étude, couplé d'une enquête auprès de 4 000 personnes. Les méthodes d'analyse des données utilisée sont essentiellement descriptives. Les informations collectées au cours de cette étude mettent en relief un certain nombre de résultats significatifs :

Dans les 12 sites retenus par l'étude, il a été dénombré 25.882 ménages dont près de deux sur trois sont dirigés par les femmes (65%) et 35% par les hommes. La population totale des sites est de 119.367 individus. De fortes concentrations humaines sont observées à Habile (25% de la population totale), Goz Bagar (11,4%), Gouroukoun (10,4%), Aradib (10%) et Gassiré (09%). Parmi ces villages, le poids des ménages est important à Habile, Goz Bagar, Gouroukoun et Gassiré qui comptent respectivement 22,2%, 12,7%, 10,7% et 10% des ménages recensés. La taille moyenne des ménages est de 4,6 personnes. Trois sites présentent des tailles moyennes très élevées: Aradib (5,3), Koubigou et Habile (5,2 personnes en moyenne chacun). La proportion des ménages qui ont déclaré avoir au moins un membre souffrant d'un type de handicap est de 17,3%, soit 4.488 ménages.

Les déplacés internes présentent un profil divergent au niveau de leurs *caractéristiques* sociales, démographiques et culturelles. Concernant l'origine sociale des personnes déplacées, la répartition des personnes déplacées selon l'ethnie indique que près de 63% sont Dadjo, 27,2% Masalit. Ces deux ethnies représentent 90% de l'ensemble des personnes déplacées. Les autres groupes sont minoritaires. Il s'agit principalement des Maba (3.9%), des Kadjaksé (2.0%) et des Moubu (2.4%). Concernant la répartition des enquêtés par sexe et

par groupe d'âges, on constate que la population enquêtée est majoritairement constituée de femmes. La répartition des déplacés enquêtés selon le sexe et les différents groupes d'âges donne un rapport de masculinité de 61.1%, c'est-à-dire en moyenne 61 hommes pour 100 femmes. On constate, au niveau global, une grande diversité socioculturelle à travers la multiplicité de groupes ethniques en présence.

La structure de la population enquêtée selon l'état matrimonial montre que seulement 9.4% sont célibataires. Les résultats montrent également que la moitié de cette population est constituée de personnes monogames (51.1%) alors que les polygames représentent environ un quart des enquêtés (25.8%). Moins d'un enquêté sur dix était veuf ou veuve (8.8%). Plus de la moitié des femmes interrogées sont dans une union monogamique (52,6%) contre seulement 18,6% en union polygamique. Chez les hommes, au moment de l'enquête, plus de deux hommes sur cinq étaient monogames (48%). On dénombre près de 5% des enquêtés qui ont divorcé ou qui sont en instance de séparation.

Globalement, on constate que parmi les personnes déplacées, il existe des disparités entre les hommes et les femmes en matière d'instruction. A un niveau d'instruction donné, la proportion des hommes reste toujours supérieure à celle des femmes. La répartition de la population selon le niveau d'instruction montre que le niveau d'analphabétisme est relativement important chez les déplacés. Plus de la moitié de la population est sans niveau d'instruction, soit 55,8%, avec une forte proportion de femmes. Les personnes non instruites, c'est-à-dire celle qui n'ont ni été au moins à l'école primaire, ni été à l'école coranique, représentent 33.7% chez les hommes et 67.6% chez les femmes. Dans l'ensemble, la population instruite est très faible (environ 5%). La proportion des personnes ayant le niveau de l'école coranique est relativement importante au sein des femmes et des hommes, soit respectivement 28.2% et 59.9%, bien qu'elle soit majoritairement constituée d'hommes. La répartition des enquêtés selon l'occupation principale montre que l'agriculture est une activité prédominante au sein de cette population. En effet, 66.3 % des enquêtés exercent cette activité dans les zones de l'étude. Signalons que le commerce est une activité exercée principalement par les hommes, bien qu'il s'agisse d'une activité marginale, occupant seulement 3.7% des enquêtés.

La plupart des enquêtés (83,4%) ont quitté leurs villages d'origine pour venir trouver asile dans le site des déplacés. Quant aux autres (16,6%), ils ont d'abord transité par un autre site avant d'être installés dans l'actuel. L'observation du *lieu de résidence antérieur* montre que le nombre de déplacés ayant quitté directement leurs villages d'origine reste prédominant quel que soit le site considéré. A Boundjang, pratiquement toutes les personnes interrogées ont suivi cet itinéraire. Par contre, les sites de Gouroukou et Koubigou se singularisent par le fait qu'ils hébergent un nombre important de déplacés venus d'autres sites (29,4% et 37,3% respectivement), contrairement aux sites de Goungour et Kerfi qui n'en comptent que très peu (1,4% et 1,6%). Dans plusieurs sites, la majorité des déplacés venus de leur milieu de résidence habituel est constituée par les femmes.

Concernant *les causes de déplacement du lieu de résidence antérieur*, 89% des enquêtés évoquent l'attaque des villages par les Janjaweeds et 6,6% les cas de conflits intercommunautaires. Les attaques des Janjaweeds conditionnent davantage les déplacements à Goungour (98,1%) et à Goz Bagar (96,4%). Les femmes sont plus nombreuses (90,2%) que les hommes (86,9%) à évoquer cette cause comme élément déclencheur de leur départ vers les sites des déplacés. Par ailleurs, les attaques des Janjaweeds ont poussé les Zagawa (100,0%),

les Masalit (94,4%), les Moubu (93,7%) et les Dadjo (89,6%), plus que les membres d'autres groupes ethniques, à quitter leurs villages ou sites de transit pour des sites sécurisés. La recherche des conditions sécuritaires a largement contribué au choix des sites de Koloma (70,8%), Boundjang (67,1%) et Alacha (62,7%). Quant au regroupement familial, il a plus pesé pour le choix d'Abdi (54,8%) et de Goungour (48,6%). Il importe de souligner que les pertes subies par les déplacés sont énormes, étant donné qu'elles concernent plus de la moitié des personnes interviewées dans les sites, quel que soit le type de bien considéré. Parmi les pertes, on retrouve principalement les biens (86% des victimes) et les champs (81%). Les pertes en vies humaines sont aussi importantes et appellent des mesures sécuritaires très efficaces à l'égard des populations encore en situation de guerre ou de conflit social.

Lorsqu'elles se déplacent, les victimes ne sont pas suffisamment renseignées sur *la situation* sécuritaire et la vie des autres membres de la famille dans le village d'origine. Ce qui peut susciter en eux un sentiment de méfiance quant à la possibilité de retourner dans leurs localités d'origine. En outre, très peu d'enquêtés (7,0%) déclarent que leurs parents vivent encore au village. Les informations sur la situation sécuritaire sont relatives à la persistance de l'insécurité

On s'aperçoit qu'en dehors du recensement (dénombrement) des déplacés réalisé lors de l'enquête UNHCR-UNFPA-IFORD, d'autres opérations similaires ont été organisées auparavant dans les sites d'installation des déplacés. Huit personnes sur dix (80,4%) y ont participé. Le taux de participation le plus élevé est observé à Gouroukou (95,3%). Il est également élevé à Koloma (89,9%) et Koubigou (87,3%) mais très faible à Kerfi (31,4%) et Abdi (55,8%). Pour ce qui est des recensements organisés par les agences humanitaires, ils sont signalés surtout à Abdi (97,6%) et Gassiré (88,2%) mais moins évoqués à Kerfi (18,8%), Alacha (27,4%) et Boundjang (37,0%). Le site d'Abdi se singularise par le fait qu'il ne connaît pas d'autres opérations de dénombrement des déplacés, en dehors de celles organisées par les agences humanitaires.

Dans les sites d'accueil des déplacés, les conditions de vie sont loin d'être les meilleures. C'est ce qui justifie l'assistance multiforme que leur apportent les ONGs internationales, les agences des Nations Unies, le gouvernement, les ONGs locales, la communauté hôte, les confessions religieuses et les initiatives privées. Les principaux secteurs d'assistance sont : l'assistance en vivre (92%), l'assistance non alimentaire comme les bâches (86 %), les kits d'eau (72 %), L'assistance en soins et médicaments (39%), les terres cultivables (6 %), le crédit (4 %) et le bois de chauffe (2 %). Les conditions d'habitat dans les sites sont très précaires en général. Moins de 2 personnes sur 10 estime que leur habitat est acceptable et 11 % de déplacés interrogés n'ont pas d'abri, quel que soit le sexe (Tableau 5.4). C'est à Koloma et à Koubigou que l'on enregistre la plus forte proportion de chefs de ménage sans abri (environ 18 %). Environ un déplacé interrogé sur 10 (13 %) a reçu un lopin de terre de la communauté hôte pour cultiver (Tableau 5.5). Bien que la différence ne soit pas assez marquée, on peut noter que la proportion des personnes ayant accès à la terre est légèrement plus élevée chez les femmes que chez leurs homologues masculins. Au sein de cette fraction, 9 déplacés sur 10 ont déjà cultivé la terre. C'est à Abdi que l'on enregistre la plus forte proportion des personnes déplacées internes ayant reçu un lopin de terre (64 %), suivi de Goungour (41 %).

Les déplacés ont plus recours au centre de santé du site lorsqu'ils sont malades. Près de 6 déplacés sur 10 s'y rendent en cas de maladie. Les femmes y ont plus recours que les hommes (64 %

contre 57 %). Les déplacés pratiquent aussi l'automédication en cas de maladie. En effet, 9 % d'entre eux déclarent procéder à ce moyen pour se soigner. On note une fréquentation différentielle des lieux de soin selon le site. Abdi et Habile sont les deux sites enregistrant le moins de personnes déclarant fréquenter les centres de santé du site en cas de maladie (18 %).

La scolarisation des enfants dans les sites n'est pas régulière. Seuls 4 déplacés enquêtés sur 10 affirment que leurs enfants vont à l'école. La principale raison avancée pour l'absence de scolarisation des enfants sur les sites est le manque d'école. Les besoins en eau potable ne sont pas entièrement satisfaits dans les sites. Près de 3 personnes sur 10 n'ont pas accès à l'eau potable. Ces dernières se ravitaillent soit dans les puits traditionnels (58 % d'entre elles), soit dans les eau de surface (19 % d'entre elles) ou encore dans les forages (24% d'entre elles). La difficulté d'accès à l'eau potable semble plus marquée dans les sites d'Abdi et Goungour où la quasi-totalité de la population de ces sites n'a pas accès à l'eau potable (95 %). Les femmes et les filles sont souvent victimes de violence sexuelles. Ces violences sont plus déclarées dans certains sites, à savoir Koubigou (36 %), Boundjang et Gouroukoun (20 %), Aradib (18 %) et Goungour (16 %).

A propos de la *participation à la vie communautaire*, la moitié des enquêtés (49,2%) participent à la vie communautaire de leur site. Dans 6 sites, ce degré de participation est faible (en dessous du niveau global). Il s'agit de Aradib, Habilé, Koloma, Gouroukoun, Gasiré, Kerfi et Koubigou. Comme on peut le constater, il s'agit des sites spontanés du côté de Goz-Beida et de Koukou. En revanche dans les sites du côté de l'Assoungha, le degré de participation des personnes déplacées à la vie communautaire est plus important (plus de 76%). Ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait qu'ici, les personnes déplacées vie avec les communautés hôtes qui les ont accueillis sauf Goz-Bagar qui est aussi un site spontané même si le résultat révèle une parfaite participation de la population à la vie communautaire. Le dynamisme du chef des chefs des villages qui vivent dans ce site est un élément qui explique cette bonne intégration communautaire ici comparativement à ce qu'on a observé dans les sites du département de Dar Sila.

Quel que soit le site considéré, la non-participation à la vie communautaire du site/camp est plus manifeste chez les femmes que chez les hommes. Cette participation inégalitaire aux activités de la communauté est plus marquée dans les camps de Gassiré et de Kerfi où environ 30 points d'écart séparent les deux sexes. Les hommes se montrent plus intéressés que les femmes par les sujets tels que l'école/éducation, la sécurité et la religion, alors qu'en revanche, les femmes se préoccupent plus des questions de conflits ethniques et de gestion des ressources. Dans l'ensemble, 44,4 % des personnes déplacées à l'Est du Tchad ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine. Cette intention est plus ressentie à Koubigou (62%), à Gourounkoun (57,1%) et à Habile (51,6%). Ces intention de retour varient selon le statut social dans le manage, l'ethnie et le sexe. Ce sont les hommes qui souhaitent le plus retourner dans leurs villages d'origine. Les Hajara ne comptent pas quitter le site d'accueil. Les proportions de déplacés qui ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine augmentent avec le niveau d'instruction formelle. Le retour reste principalement motivé par le rétablissement de la sécurité dans les villages d'origine (83,9%) et le manque de terre cultivable dans le site (12,2%).

Compte tenu de ces résultats, il est important de mettre en œuvre des programmes visant la protection des populations déplacées et l'amélioration de leurs conditions de vie.

## CONCLUSION GENERALE ET RECOMANDATIONS

Cette étude avait pour les objectifs spécifiques :

- d'estimer l'effectif des personnes déplacées ;
- de connaître l'origine sociale et géographique des personnes déplacées ainsi que les causes et conditions de leur déplacement des villages d'origine jusqu'aux sites où elles sont installés ;
- de connaître les conditions de vie qui prévalent dans le site depuis leur installation
- d'analyser les rapports qui existent entre elles et les communautés avec lesquelles elles partagent l'espace avec les différends qui peuvent naître ; et enfin
- d'examiner les intentions de retour et les conditionnalités de ce retour.

L'enquête réalisée a eu lieu dans douze sites dont 7 dans le département de Dar Sila, 4 dans celui d'Assoungha et 1 dans celui de Ouara. Une population de 119.367 personnes a été dénombré dans 25.882 ménages, soit une taille moyenne de 4,6 personnes. La structure de la population par âge suit pratiquement la même tendance que celle du RGPH de 1993 dans la région de Ouaddaï où appartiennent les 3 départements. Les femmes sont majoritaires et représentent 55,1% de la population totale. En revanche, la proportion des ménages dirigés par les femmes est largement plus élevé (plus de 60%), contrairement aux données du recensement où cette proportion se situe à 40%. Les ménages et la population sont inégalement répartie selon le site : Habile est de loin le liste le plus denses, suivi de Aradib, Gassiré, Gouroukoun et Goz Bagar alors que Kerfi, Goungour et Alacha sont des sites les moins denses. Des cas de handicap physique ont été observés dans un environ un ménage sur six (17,8%).

L'enquête a porté sur un échantillon de 3.990 personnes. L'âge a été la variable la moins déclaré car pour 13,5% des adultes de 15 ans interrogés, on n'a pas d'âge déclaré. Cette situation est circonscrite dans les sites de Dar Sila dont les données ont collectées par le personnel de terrain recruté par Intersos et IRD. La structure par groupe d'âges et par sexe des personnes interrogées présente certaines irrégularités en défaveur des hommes. Jusqu'à 45 ans, les rapports de masculinité sont constamment en dessous de la 100, indiquant le sureffectif des femmes. La tendance s'inverse à partir ce cet âge. Ce qui doit susciter des actions spécifiques pour ces catégories de population dont les besoins sont aussi spécifiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, etc.

S'agissant des autres structures de la population enquêtée, on constate qu'en général il n'y a pas de différence entre la structure de l'ensemble des personnes interrogées et celle des chefs de ménage sauf pour l'état matrimonial. Plus de 8 personnes interrogées sur 10 sont des noncélibataires. Les femmes sont deux fois plus nombreuses parmi les veuves ou divorcées/séparées que les hommes. Les Dadjos et les Massalits sont les deux principales ethnies des personnes enquêtées. La quasi-majorité des enquêtés est analphabète surtout les femmes, mais l'école coranique est la forme d'instruction informelle qui concerne trois hommes enquêtés sur cinq et un peu moins d'une femme enquêtée sur trois. Au niveau de l'occupation, l'importance des effectifs d'agriculteurs au sein des déplacés peut poser des difficultés en termes d'insécurité alimentaire à partir du moment où les conflits constituent un choc auquel est confronté la population et qui peut avoir des effets sur la production, la commercialisation des produits agricoles.

Le chapitre qui a examiné l'origine géographique et sociale des enquêtés, les causes de leur déplacement et les informations dont ils disposent sur la situation sécuritaires dans les villages d'origine depuis l'installation dans le site, les intentions de retour et leurs motivations et enfin les conditionnalités pour un retour massif effectif des personnes déplacées dans leurs villages d'origine révèle ce qui suit :

Les personnes déplacées sont essentiellement originaires de quatre départements : Borota, Adé, Goz-Beida et Koukou-Angarana malheureusement, la localisation précise (canton et village) est difficile car on ne dispose des informations correctes que pour 38% des chefs de ménages faute d'erreurs d'orthographe sur les noms de canton et des villages. Les personnes déplacées des sites couverts par l'étude sont essentiellement des Dadjo, des Massalits qui représentent environ 90% de la population totale. L'ethnie Maba vient loin dernière en 3è position avec 5,2% de l'effectif total et les Moubis sont environ 2%.

D'une manière générale, plus de quatre enquêtés sur cinq sont venus directement du village d'origine avant de s'installer dans le site, et ce quel que soit le site. La principale cause de leur déplacement est l'insécurité causée par les attaques de leurs villages par les Janjaweeds. Les conflits intercommunautaires, les dispositions préventives prises pour échapper à un conflit supposé imminent ainsi que l'insécurité créée par des affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armée ne reviennent que de façon marginale dans les déclarations des enquêtés. En ce qui concerne les attaques des villages par les Janjaweeds, elles sont particulièrement citées par la quasi-totalité des déplacés installés dans les sites de Goungour et Goz Bagar.

A cause des conflits connus dans leur lieu de résidence antérieur, les enquêtés ont enregistré d'importantes pertes matérielles et en vies humaines au rang desquelles on peut citer les moyens de transport, les biens matériels, le bétail.

Les enquêtés ne disposent pas d'informations sur les conditions sécuritaires de leurs villages d'origine sauf à Abidi et dans les autres sites de l'Assoungha où cette proportion est relativement élevée parce qu'ils ont des parents dans les villages qu'ils visitent occasionnellement.

S'agissant enfin des perspectives, un peu moins de la moitié des personnes déplacées à l'Est du Tchad ont l'intention de retourner dans leur village d'origine. Ces personnes évoquent principalement deux raisons qui motivent leur intention à savoir la sécurité rétablie dans le village selon les informations dont elles disposent et le manque de terres cultivables dans le site actuel. Ces raisons ne présentent pas de variations selon le sexe des enquêtés. Autrement dit, les hommes et les femmes ont exprimé les mêmes désirs et pour les raisons similaires. En fait, les conditions de départ du village d'origine et celles qu'ils vivent sur le site étant presque les mêmes, on comprend assez bien que les aspirations futures soient concordantes.

Pour celles des personnes déplacées qui déclarent ne pas avoir l'intention de retourner dans leurs villages d'origine (ou qui ne le savent pas encore), certaines actions qui les motiveraient à retourner dans les villages ont été identifiées. Il s'agit essentiellement de :

- l'amélioration des conditions sécuritaires dans leurs villages d'origine avec présence des autorités administratives afin de garantir la stabilité de la paix qui sera retrouvée ;
- la réparation dans la mesure du possible de leurs biens perdus avant ou pendant la fuite du village. On peut penser ici aux maisons, aux biens d'équipements et autres volés ou brûlés :

- la garantie qui sera donnée à chacun d'avoir accès aux terres cultivables ; et enfin
- la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires détruites ou en état non fonctionnel actuellement pour leur assurer des conditions de vie appropriées.

Ceci demandera évidemment de très gros moyens. Avant d'entamer ces actions d'envergure, il faudra sensibiliser les populations des déplacés en mettant plus l'accent sur les catégories les plus réfractaires au retour aux villages d'origine et les plus vulnérables.

Pour ce qui est des conditions de vie des personnes déplacées, le chapitre 3 a révélé que demeurent difficiles dans les sites. Malgré les efforts des acteurs humanitaires offrant l'assistance aux populations déplacées, principalement les agences des Nations Unies et les ONGs internationales, beaucoup reste à faire pour y améliorer sensiblement le bien être des IDPs de l'Est du Tchad . L'accès à la terre, aux soins de santé adéquats, à l'éducation des enfants, à une alimentation diversifiée, à un abri décent, à l'assainissement ou à l'eau potable et les violations des droits humains (violences sexuelles à l'égard des femmes, enrôlement des enfants dans les groupes armés) figurent aux rangs des principales préoccupations de ces populations déplacées.

L'aide alimentaire n'est pas diversifiée et est constituée en grande partie du mil. Il arrive souvent que les déplacés vendent une partie des produits alimentaires reçus dans le but d'acheter et de varier leurs rations quotidiennes. La pratique de la culture vivrière est conditionnée par l'octroi de lopins de terre et des semences et la communauté hôte constitue selon les enquêtés le principal donateur.

Les centres de santé constituent le recours privilégié des déplacés. Pourtant certains sites n'en disposent pas et les malades sont obligés de parcourir de longues distances pour se soigner. Certains préfèrent recourir à la médecine traditionnelle ou à l'automédication, surtout à Abdi. Au total, une proportion encore assez importante se soigne chez les tradipraticiens ou pratique l'automédication en cas de maladie.

Le niveau de scolarisation des enfants, bien qu'encore faible, est supérieur à celui qui prévalait dans les localités d'origine des déplacés.

L'habitat est précaire ou inacceptable pour une bonne partie des déplacés, tandis que plus de 10 % d'entre eux n'ont pas accès à un abri. Les latrines servent généralement plusieurs ménages lorsqu'elles existent.

Les besoins en eau potable sont loin d'être satisfaits et les sites les plus touchés sont Abdi, Goungour, Goundjang, Kerfi et Alacha. D'une manière générale, plus du quart des déplacés n'y ont pas accès et parmi ceux qui déclarent en avoir , plus d'une personne sur deux jugent sa quantité insuffisante. Le manque de jerrycans et l'éloignement des sources d'approvisionnement constituent les principaux obstacles de l'accès à l'eau potable.

Les violences sexuelles faites aux jeunes filles et aux femmes sont légion dans les sites. Les enquêtés en ont le plus fait part à Koubigou, Goundiang, Gouroukoun, Aradib et Goungour. Les victimes de ces violences porteraient souvent plainte selon ces derniers.

Les déplacés s'acquittent de leurs taxes et amendes principalement auprès des autorités administratives. Les contrevenants au paiement des taxes et amendes font l'objet de répressions dont la fréquence varie selon le site. C'est ainsi que dans les sites de Kerfi et Gouroukoun, les contrevenants sont le plus victimes de violences physiques. Parmi les IDPs

ayant été l'objet de maltraitances suite au non-paiement des taxes et amendes dans les sites, 12 % ont porté plainte, en majorité des hommes. Les plaintes sont généralement adressées aux chefs de village, sous-préfets, préfets et chefs de canton

Les actions des organismes humanitaires en faveur d'une amélioration sensible des conditions de vie des IDPs à l'Est du Tchad devraient être renforcées avec une attention particulière aux principales préoccupations mises en évidence par les enquêtés. Ces préoccupations ont notamment trait à l'accès à la terre, aux soins de santé adéquats, à l'éducation des enfants, à une alimentation diversifiée, à un abri décent, à l'assainissement et à l'eau potable. De même la lutte contre les violations des droits humains telles que les violences sexuelles à l'égard des femmes et l'enrôlement des enfants dans groupes armés devrait être intensifiée.

Dans les sites des personnes déplacées concernés par cette étude, il est apparu que les déplacés du site d'Abdi semblent plus coupés de leur représentation (absence de beaucoup de chefs de village) et donc plus « vulnérables » car on peut penser que leurs aspirations sont moins exprimées lors des réunions communautaires. C'est dans ce même site que le sentiment d'exclusion est le plus marqué. En revanche, ce sentiment d'exclusion semble toucher plus sérieusement les femmes que les hommes dans les Sites/Camps de Koloma et d'Habilé. Les personnes déplacées des camps du département de Dar Sila participent très peu à la vie de la communauté, alors que la situation est contraire dans les sites du département de Assoungha. Le degré de participation des femmes à la vie communautaire est faible dû aux us et coutumes dans un contexte musulman où les femmes sont moins mises en avant poste pour des réunions ou des discussions qui restent des domaines privilégiés où la domination masculine est mis en évidence et les femmes elles sont mises à l'écart pourtant ce sont elles qui sont au cœur de la gestion des ressources comme l'eau, la terre, la santé, la collecte du bois de chauffe, sources permanentes de conflits que les hommes règlent entre eux.

Les sujets relatifs aux ressources : terres cultivables, eau, santé et école sont les plus évoqués lors des réunions communautaires. A ces questions s'ajoute celle portant sur la sécurité aussi bien dans le site de résidence que dans les villages d'origine. De par la division des activités dans les ménages (question de genre), les sujets de terres cultivables, de l'eau et de santé sont beaucoup plus à l'ordre du jour chez les femmes que les hommes alors qu'à l'inverse, les questions de sécurité semblent plus préoccupantes chez les hommes (60%).

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE SUR LES PERSONNES DEPLACEES A L'EST DU TCHAD

#### 1. Contexte général et justification

Depuis quelques années, l'Est de la République du Tchad est plongé dans une situation d'insécurité et de violence, décrit par certains comme étant « un vaste terrain en ébullition » où sévissent plusieurs groupes armés appartenant à différentes factions : parmi eux les mouvements d'opposition tchadiens et soudanais, les milices tribales et les bandits armés. S'ajoutent aux problèmes d'insécurité internes au Tchad, les conséquences du conflit au Darfour qui ont largement franchi la frontière et gagnent l'Est du Tchad, en particulier les zones du Dar Sila et de l'Assoungha. La militarisation croissante de la région a favorisé la persistance de l'insécurité et de la violence, avec pour résultat le déplacement des populations vers des zones plus calmes à l'intérieur du pays. L'ampleur de ces déplacements a eu un impact sur les communautés hôtes des zones d'accueil mais également sur les conditions de vie de ces populations déplacées.

Dans les villages touchés par les attaques, on dénombre des morts notamment parmi les femmes, les enfants et les personnes âgées. Certaines femmes ont été particulièrement exposées aux violences sexuelles et donc aux risques d'attraper une infection aux IST et au VIH/SIDA. Dans certains villages, les champs ont été dévastés et les maisons brûlées par des milices. Au sud et à l'est de Goz Beida, des attaques ont été organisées contre des villages. En mars 2007, les villages Tierro et Marena ont été victimes d'expéditions punitives de ces milices, provoquant le départ d'environ 10.000 Tchadiens de leurs villages d'origine vers les sites de déplacés..

Dans ce contexte, le nombre de déplacés n'a cessé d'augmenter durant ces deux dernières années. Des sites ont été spontanément établis autour de villages plus importants tels que Goz Beida et quelque fois aussi proches des camps de réfugiés établis depuis 2004 pour les 250.000 réfugiés soudanais fuyant la crise du Darfour.

Aujourd'hui, les IDPs se sont établis dans quatre départements :

- *le département de Assoungha* dans lequel près de 37 000 personnes sont installées dans différents villages frontaliers avec le Soudan, sur l'axe Abéché-Adré;
- *le département de Dar Sila*, particulièrement au nord de Goz Beida et dans les villages situés entre Koukou Angarana et la limite avec le Soudan (avec environ 100 000 personnes déplacées)
- *le département de Ouara* où sont installés environ 5500 déplacés entre Goz Beida et Abéché
- *le département du Dar Tama* où sont installés quelque 2500 déplacés à proximité de Kounoungou.

Au début des conflits, les organisations humanitaires ont fait face aux besoins des populations nouvellement déplacées en donnant à ces dernières l'accès aux services existants pour les réfugiés mais également en utilisant leurs ressources humaines et financières. Avec l'augmentation croissante du nombre de personnes déplacées et la persistance de l'insécurité, il est devenu indispensable que des programmes spécifiques soient directement mis en œuvre dans les sites de déplacés. D'autre part les acteurs humanitaires ont un certain nombre de défis

à relever comme l'insécurité, les problèmes logistiques notamment durant la saison des pluies, l'absence d'informations adéquates sur ces groupes de population.

La mise en œuvre de programmes spécifiques pour les personnes déplacées demande une meilleure compréhension des bénéficiaires : leur profil socio économique, leur nombre, les causes de leur déplacement....etc. L'étude sur le « profiling » des personnes déplacées internes s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui vise à une meilleure organisation de la prise en charge de leurs besoins.

## 2. Objectifs de l'étude

Cette étude a comme objectifs immédiats :

- Estimer le nombre des personnes déplacées dans cette partie du Tchad touchée par l'insécurité;
- Déterminer les caractéristiques sociodémographiques des personnes déplacées ;
- Déterminer les lieux d'origine et les facteurs à l'origine des déplacements des personnes déplacées ;
- Cerner les conditions de vie des personnes déplacées depuis l'installation dans les sites afin de disposer des indicateurs nécessaires pour évaluer les besoins en protection et assistance des IDPs
- Analyser la vie communautaire des personnes déplacées et les rapports qui existent entre eux et les populations hôtes
- Apprécier les intentions de retour dans les villages d'origine et leurs motivations ainsi que les conditionnalités pour encourager les personnes déplacées qui n'envisagent pas le retour.

A long terme, les résultats de cette étude serviront d'outil pour la planifications des activités en faveur des IDPs, notamment pour leur protection et leur assistance. Ils pourront permettre de mieux ajuster l'aide humanitaire à cette population, c'est-à-dire de mettre en œuvre une « stratégie compréhensive » de protection des populations victimes de cette instabilité. Les informations que cette étude fournira serviront d'aide à l'ensemble des acteurs humanitaires sur leur intervention dans chacun des sites.

#### 3. Approches méthodologiques

Cette session résume l'approche méthodologique utilisée dans cette étude. La méthodologie détaillé est présentée en annexe 2.

L'étude concernait l'ensemble des personnes déplacées, sans distinction de sexe, d'âge et de statut social. Ces personnes sont installées dans plusieurs sites dont certains sont spontanés. Même si l'objectif général de l'étude était d'améliorer les connaissances de l'ensemble des personnes déplacées à l'Est du Tchad dont l'effectif était estimer à environ 120.000 personnes en mars 2007 (UNHCR) sur leur situation démographique, économique et sociale, seuls les adultes de 15 ans et plus des deux sexes ont été retenus pour fournir des informations, ceux âgés de moins de 15 ans étant supposés être sous la dépendance des adultes.

Compte tenu de contraintes de plusieurs ordres au niveau du Cluster Protection des IDPs, plus particulièrement celles de l'insécurité dans certains sites qui ne devaient pas permettre la réalisation des interviews, seuls 12 sites des IDPs ont été retenus et communiqués à la mission pour faire partie des zones à couvrir par l'opération Profiling. Il s'agit de 5 sites dans la zone

de Goz Beida (Gassiré, Gouroukoun, Kerfi, Koloma et Koubigou), 2 dans la zone de Koukou (Aradib, Habile I, II et III), 4 dans la zone de Farchana-Arkoum (Alacha, Goudiang, Goz Bagar et Goungour) et enfin 1 dans la zone d'Abdi (Abdi).

L'opération de Profiling des IDPs était un dénombrement exhaustif couplé d'une enquête. La première phase a consisté en un dénombrement systématique de l'ensemble des ménages des sites retenus pour l'étude. Ce dénombrement visait deux objectifs majeurs : (i) obtenir une estimation fiable de la population des personnes déplacées résidant dans chaque site retenu, (ii) disposer d'une liste des ménages dans chaque site. La liste des ménages ainsi constituée a servi par la suite de base de sondage pour tirer l'échantillon des unités à l'intérieur desquelles, des individus devaient être sélectionnés pour être interviewés lors de l'enquête individuelle.

En vue de garantir la représentativité de l'échantillon de l'enquête individuelle, la sélection des unités statistiques, la technique retenue était celle d'une enquête par sondage stratifié avec deux degrés de tirage. Chacun des 12 sites retenus constituait une strate à l'intérieur de laquelle on devait tirer au 1<sup>er</sup> degré et ce, proportionnellement à sa taille, un certain nombre de ménage et au second degré les individus à enquêter.

Sur la base des estimations, en fixant la précision à 5%, 2.500 grappes (ménages) devaient être tirés pour l'ensemble des 12 sites. Cette taille a été obtenue sur la base de l'hypothèse suivante : « Les personnes déplacées dans les sites sont les populations des villages entiers qui ont fui leur zone d'origine à la suite des conditions sécuritaires. De ce fait, la structure des ménages qu'on observe dans les sites des personnes déplacées est relativement identique à celle des populations rurales tchadiennes. Ainsi, on admet que la taille moyenne de ménage est d'environ 6 personnes. Sur une estimation initiale d'environ 120.000 personnes déplacées, soit 20.000 ménages, il a été estimé de tirer un ménage sur huit (1/8è) »

Ainsi, il fallait enquêter au minimum 2.500 personnes pour obtenir une bonne précision des indicateurs de l'enquête. Compte tenu des préoccupations de l'étude, il n'a pas été jugé nécessaire d'interroger tous les adultes (15 ans et plus) d'un ménage échantillonné car les informations sur toutes les personnes du ménage devaient être fournies par les chefs des ménages. Ces derniers fourniraient des informations, notamment sur les circonstances de départ du ménage du village d'origine jusqu'à l'installation dans le site d'accueil, les conditions d'accueil à l'arrivée dans le site, les conditions de vie actuelles depuis l'installation dans le site, les perspectives et conditionnalités de retour, etc. Pour élargir l'éventail des opinions des personnes déplacées en ce qui concerne leurs conditions d'accueil, de survie dans les camps et les perspectives de retour, il a semblé important d'augmenter la taille de l'échantillon en interrogeant dans chaque ménage échantillonné (au moins pour les ménages de taille supérieur à 1), un autre adulte, membre de ménage n'ayant pas le statut de chef de ménage.

# Chapitre 1. PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES DEPLACEES

Ce premier chapitre décrit le profil démographique et socio-économique des personnes déplacées dénombrées et ainsi que celui de l'échantillon de l'enquête individuelle. Il s'agit essentiellement d'analyser la répartition spatiale des ménages et de la population dénombrée, et de présenter les différentes structures de la population enquêtée dans son ensemble en mettant en évidence celles de la population spécifique des chefs de ménage.

#### 1.1. DONNEES DU DENOMBREMENT

## 1.1.1. Ménages dénombrés et Population résidante recensée

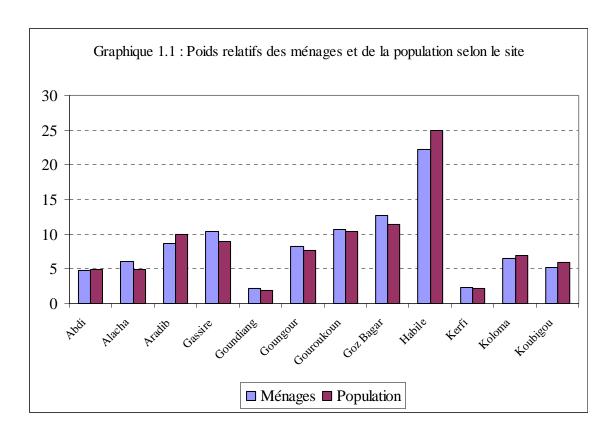
Il convient de rappeler ici que l'un des objectifs de cette étude était de fournir une estimation fiable de l'effectif des personnes dénombrées vivant dans les zones couvertes par l'étude.

Dans les 12 sites retenus par l'étude, il a été dénombré 25.882 ménages contre 24.520 prévisionnels.

Tableau 1.1:	Répartition des	s ménages déplacés	s dénombrés par site
raciona ili	a repuision de	monages aepiaees	demoniores par site

Site IDPs	Mén	ages	Po	opulation
	Effectif	%	Effectif	%
Abdi	1.243	4,8	5.856	4,9
Alacha	1.590	6,1	5.856	4,9
Aradib	2.262	8,7	11.930	10,0
Gassire	2.682	10,4	10.741	9,0
Goundiang	557	2,2	2.280	1,9
Goungour	2.129	8,2	9.147	7,7
Gouroukoun	2.771	10,7	12.469	10,4
Goz Bagar	3.278	12,7	13.624	11,4
Habile	5.751	22,2	29.788	25,0
Kerfi	591	2,3	2.449	2,1
Koloma	1.671	6,5	8.198	6,9
Koubigou	1.357	5,2	7.029	5,9
Total	25.882	100,0	119.367	100,0

D'après le tableau 1.1, les ménages et la population résidente sont inégalement répartis. Leur poids effectif est très variable selon le site. Le plus grand site du point vu démographique est le site de Habile (I, II et III) car il compte plus d'un ménage dénombré sur cinq (22,2%). Le poids démographique est proportionnel aussi car c'est le seul site qui représente plus de 20% de l'ensemble de la population des personnes déplacées recensées par cette étude, soit 25%.



Ce site est suivi loin derrière par trois sites dont le poids relatifs des ménages et/ou de la population est compris entre 10 et 13%. Il s'agit de Goz Bagar, de Gouroukoun et de Gassiré, si l'on considère l'importance des ménages. Par rapport à l'effectif de la population, Gassiré compte 9% de l'effectif total alors que la population du site de Aradib dont les ménages représentent 8,7% de l'ensemble est le 1/10è de l'effectif total dénombré.

Si l'on considère le nombre des ménages dénombrés, il se dégage du même tableau 1.1 que quatre sites représentent chacun moins de 5% de l'ensemble des ménages des 12 sites : Abdi, Alacha, Kerfi, et Goundiang. Au plan démographique, les deux derniers peuvent être considérés comme les plus petits sites de l'étude (tableau 1.1).

Dans les autres sites, le poids des ménages et/ou de la population est compris entre 5 et 10%. Dans ce groupe, on retrouve par ordre décroissant de l'effectif des ménages : Gouroukoun (7,7%), Koloma (6,9%) et Koubigou (5,9%).

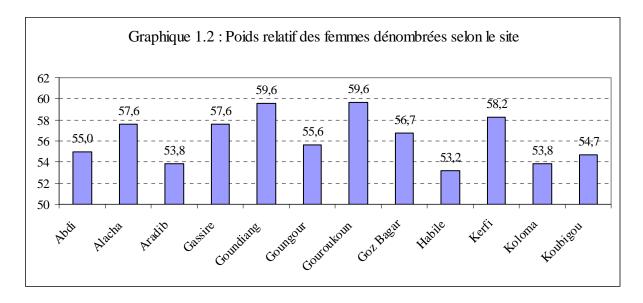
#### 1.1.2. Structure par sexe de la population dénombrée

La population dénombrée est à majorité féminine : environ 56% contre 44,2% des hommes, soit un rapport de masculinité de 80. Cette structure est presque la même que celle obtenu lors du RGPH de 1993 dans la région du Ouaddaï où le poids relatif des femmes était était de 55.1%.

Tableau 1.2 : Rapport de masculinité de la population dénombrée selon le site

Sites	Masculin	Féminin	Rapport de masculinité
Abdi	2644	3226	82,0
Alacha	2490	3384	73,6
Aradib	5514	6422	85,9
Gassire	4558	6185	73,7
Goundiang	932	1374	67,8
Goungour	4091	5119	79,9
Gouroukoun	5033	7431	67,7
Goz Bagar	5990	7854	76,3
Habile	13943	15861	87,9
Kerfi	1023	1426	71,7
Koloma	3784	4414	85,7
Koubigou	3187	3848	82,8
Total	53.189	66.178	80,4

Cette répartition varie selon le site comme le montre si bien le graphique 1.2. En effet, le sureffectif des femmes est relativement moindre (poids de femmes en dessous à 55% ou rapport de masculinité au dessus de 85) dans trois sites à savoir Habile, Aradib, Koloma, Koubigou et dans une moindre mesure Abdi (graphique 1.2).

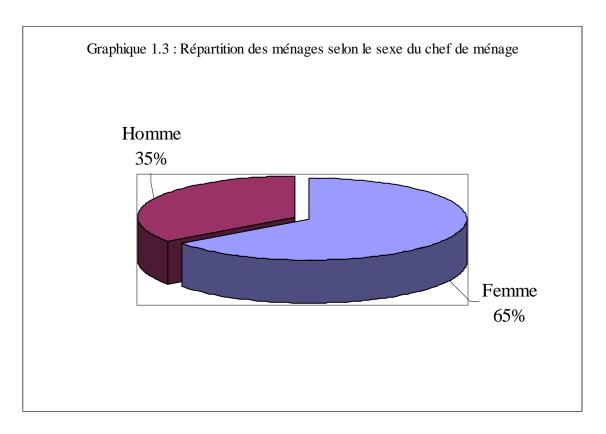


#### 1.1.3. Femmes chefs de ménage

Près de deux tiers des ménages dénombrés lors de cette enquête sur cinq (65,1%) sont dirigés par des femmes. Ce résultat est totalement l'opposé de celui obtenu au dernier recensement de 1993 dans la région de Ouaddaï. En effet, les hommes chefs de ménage représentaient 60% contre 40% chez les femmes. Cette tendance peut s'expliquer par un fait majeure. Certains hommes ont certainement préféré laisser leurs épouses se déclarer comme chef de ménage dans une logique liée à la distribution de vivres par les organisations humanitaires qui estiment, fort de l'expérience sur le terrain, que les vivres reçus par la femme profitent plus à la famille que ceux reçoit un homme. On peut aussi penser qu'il y a eu incontestablement une

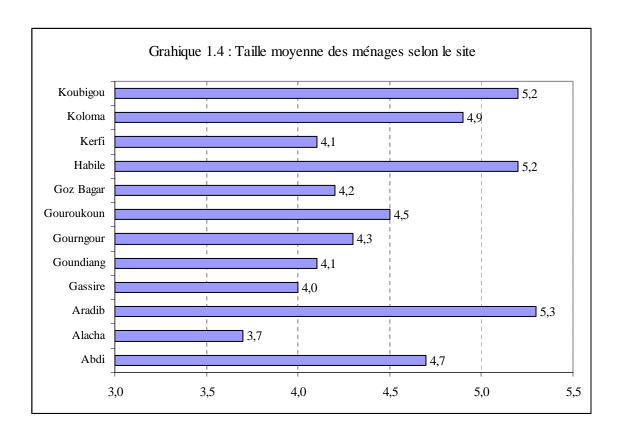
absence des hommes adultes dans plusieurs ménages pour des raisons de mobilité spatiale des hommes ou réellement des femmes veuves ou divorcées.

Cette lourde responsabilité des femmes à gérer les ménages leur confère beaucoup de charge de s'occuper de la survie des membres du ménage avec des moyens de subsistance parfois inexistants.



## 1.1.4 Taille des ménages

D'une manière générale, les ménages des sites concernés par l'étude comptent en moyenne 4,6 personnes. Cette taille moyenne ne s'éloigne pas de celle que donne l'Enquête Démographique et de Santé de 2003. Cette taille varie peu selon le sexe du chef de ménage, même si les ménages dirigés par les hommes ont relativement plus de personnes que ceux dirigés par les femmes.



Cependant, cette moyenne cache quelques différences entre sites. En effet, trois sites présentent des tailles moyennes qui dépassant 5 personnes, sites que l'on put considérer comme ayant des ménages de grande taille. On retrouve Aradib (5,3), Koubigou et Habile (5,2) dans ce premier groupe. Dans une moindre mesure, le site de Koloma, avec une taille moyenne de 4,9 personnes, peut être classé dans ce premier groupe (graphique 1.4).

A l'opposé, on retrouve les sites présentant des ménages de taille moyenne très faible à savoir Alacha (3,7), Gassiré (4,0), Kerfi et Goundjang (4,1). En général, ces sites sont ceux qui ont une densité de population très faible à quelques exceptions près.

Deux sites présentent des tailles moyennes autour de la moyenne générale. Il s'agit de Abdi avec 4,7 personnes en moyenne par ménage et Gooroukoun avec 4,5 personnes par ménage.

## 1.1.5. Handicap dans les ménages des personnes déplacées

Dans chaque ménage dénombré, une question permettait de savoir si l'un des membres du ménage présentait un quelconque handicap physique ou mental. Cette question permet d'évaluer le nombre des ménages au sein desquels des actions de prise en charge de ces personnes devront être menées.

Les résultats révèlent que les personnes handicapées sont présentes dans 4.488 ménages, soit dans environ un ménage sur six. Cela représente 17,3% de l'ensemble des ménages. On peut a priori affirmer que le nombre des cas de handicap physique et/ou mental est supérieur à égal à 4.488 personnes ; car dans un même ménage, on peut avoir plus d'une personne présentant un cas de handicap.

Cette présence des personnes handicapées dans les ménages varie aussi significativement au plan spatial. Certains sites comme Habile et Aradib et dans une moindre mesure Koubigou sont plus concernés par cette catégorie des personnes vulnérables que les autres.

## 1.2. DONNEES DE L'ENQUETE INDIVIDUELLE

Les personnes déplacées internes présentent un profil divergent au niveau de leurs caractéristiques sociales, démographiques et culturelles. L'enquête individuelle a permis de recueillir des informations sur ces caractéristiques de la population auprès d'un échantillon de 3.990 personnes.

Cette section présente les différentes structures de l'échantillon. L'analyse portera notamment sur leurs caractéristiques démographiques et socioculturelles. Il s'agit donc de la structure par âge et par sexe et des autres structures : selon le statut social de l'individu dans le ménage (distinguer les chefs de ménage des autres membres), son l'ethnie, selon l'état matrimonial, selon le niveau d'instruction, selon l'occupation principale. Les résultats présentés concernent d'abord la structure de la population enquêtée et ensuite la structure de la population des chefs de ménage.

# 1.2.1. Taux de non-réponse sur les variables relatives aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des enquêtés

Il faut relever qu'on ne connaît pas le sexe de 8 personnes interrogées dont 3 à Habile, 2 à Aradib, 2 à Koloma et 1 à Goungour, soit un taux de non-réponse d'environ 0,2% sur cette variable. Toutes ces personnes ne sont pas chefs de ménage.

Si ce taux est négligeable malgré le fait qu'il n'est pas compréhensible que les enquêteurs aient oublié de porter sur le questionnaire le sexe de la personne interrogé, il n'est pas le cas pour la variable l'âge. L'âge n'a pas été déclaré pour 553, soit environ 14% de l'ensemble de l'échantillon. Ce taux de non-réponse est très élevé par rapport à la norme qui est de 5%. Cette méconnaissance de l'âge des personnes s'explique par le faible niveau d'instruction de la population de cette zone et le mauvais fonctionnement de l'état civil.

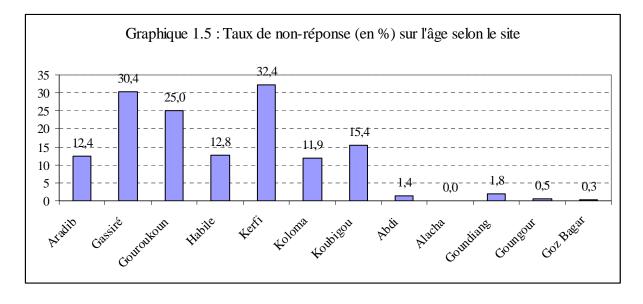
Ce taux de non-réponse présente une variation très importante selon le site comme le montre le tableau 1.3. Quatre site ont enregistré des effectifs absolus dépassant 100 n'ayant pas déclaré leur âge à savoir : Gassiré, Habilé et Gouroukoun.

Toutefois, même si 33 personnes enquêtées à Kerfi n'ont pas déclaré l'âge, le taux de non-réponse est plus élevé car cela représente 32,4%. Aux trois sites cités précédemment s'ajoutent Koubigou, Aradib et Koloma parmi les sites dont la qualité de l'âge est moins bonne puisque le taux de non-réponse est au dessus de 11%.

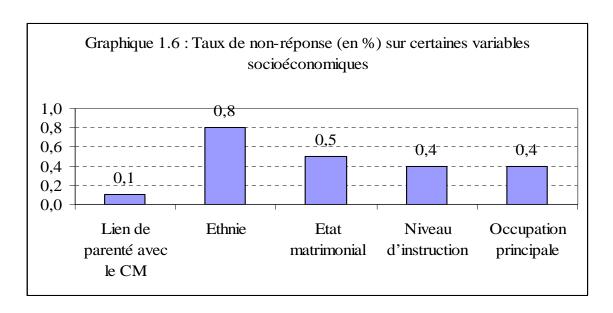
Tableau 1.3 : Taux de non-réponse sur l'âge selon le site

Nom du site	Effectif des personnes dont l'âge non-déclaré	Effectif Total	Taux de non- réponse
Aradib	348	43	12,4%
Gassiré	481	146	30,4%
Gouroukoun	408	102	25,0%
Habile	1160	148	12,8%
Kerfi	102	33	32,4%
Koloma	268	32	11,9%
Koubigou	285	44	15,4%
Abdi	147	2	1,4%
Alacha	166	0	0,0%
Goundiang	55	1	1,8%
Goungour	210	1	0,5%
Goz Bagar	360	1	0,3%
Total	3.990	553	13,9%

Comme le montre si bien la graphique 1.5, l'âge a été bien déclaré dans cinq sites à savoir Alacha où le taux de non-réponse est égal à zéro, Goundiang, Goungour, Goz-Bagar et Abdi. Relevons qu'il s'agit des sites couverts par Première Urgence.



Pour les autres variables, les taux de non-réponse sont inférieurs à 1% (graphique 1.6), traduisant par là la très bonne qualité des informations recueillies.



Toutes les personnes dont les informations n'ont pas été fournies sur une variable sont exclues dans les analyses ci-dessous.

## 1.2.2. Structure par âge et par sexe de l'échantillon

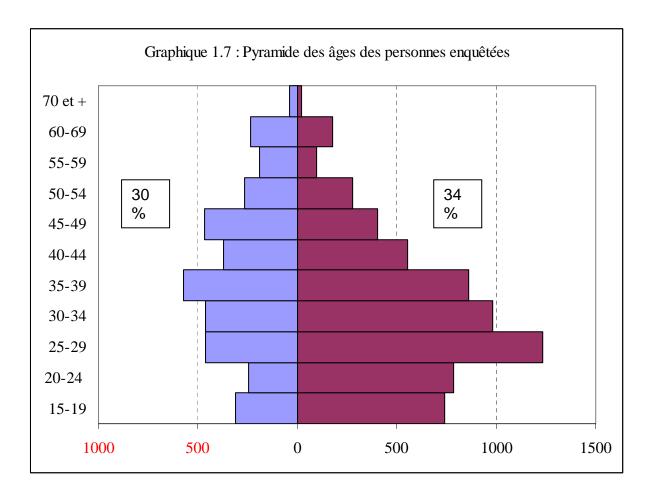
La répartition des enquêtés ayant simultanément déclaré l'âge et le sexe, soit 3.432 personnes, est donné dans le tableau 1.4 et la même répartition en pourcentage dans le tableau 1.5.

Tableau 1.4 : Répartition des enquêtés par groupe d'âge et rapport de masculinité selon la catégorie des enquêtés et le sexe

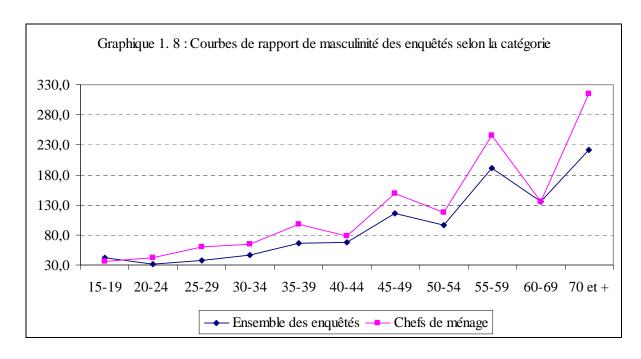
F			cies et le se	710	I			
Groupes	E	Ensemble des enquêtés			Sous-ensemble des chefs de ménage			
d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble	RM	Masculin	Féminin	Ensemble	RM
15-19	106	254	360	41,7	11	31	42	35,5
20-24	84	269	353	31,2	46	110	156	41,8
25-29	158	424	582	37,3	119	196	315	60,7
30-34	159	337	496	47,2	118	181	299	65,2
35-39	197	296	493	66,6	165	168	333	98,2
40-44	128	191	319	67,0	94	119	213	79,0
45-49	161	138	299	116,7	130	87	217	149,4
50-54	92	95	187	96,8	72	61	133	118,0
55-59	65	34	99	191,2	54	22	76	245,5
60-69	81	60	141	135,0	61	45	106	135,6
70 et +	71	32	103	221,9	66	21	87	314,3
Total	1302	2130	3432	61,1	936	1041	1977	89,9

Relevons ici que deux enquêtés interrogés sur trois (65%) sont de sexe féminin contre 35% pour les enquêtés du sexe masculin. Cette proportion est un peu supérieure à celle de la population totale du sexe féminin. Cela s'explique par le simple fait que l'approche méthodologique de tirage de l'échantillon prévoyait que 2/3è des personnes à interroger seraient des chefs de ménage. Or, au point 1.1.3, portant sur l'analyse des femmes chefs de ménages, il a été constaté que les chefs de ménage sont dans une très large majorité de sexe féminin.

Le sureffectif des femmes s'observe à tous les âges comme le montre le tableau 1.3 qui donne les effectifs absolus, la pyramide par groupe d'âges (graphique 1.7) et la courbe des rapports de masculinité (graphique 1.8). Ces deux graphiques indiquent par la même occasion que certains groupes d'âges présentent des écarts hommes/femmes très prononcés. Au rang de ceux-ci, on note le groupe 20-24 ans d'abord et tous les groupes d'âges compris entre 30 et 44 ans.



La répartition des déplacés enquêtés par sexe donne un rapport de masculinité de 61,1%, c'est-à-dire en moyenne 61 hommes pour 100 femmes.



Les deux structures par groupes d'âges diffèrent essentiellement aux âges jeunes, car on enregistre 10% de la population des chefs de ménage âgée de moins de 25 ans alors que pour l'ensemble de l'échantillon, cette catégorie a une représentativité d'environ 21% (tableau 1.5). Ce résultat traduit bien que le statut de chef de ménage s'acquiert véritablement à partir d'un âge adulte (25 ans et plus).

Tableau 1.5 : Répartition (en %) des enquêtés par groupe d'âge selon la catégorie des enquêtés et le sexe

Groupes	Ensei	mble des enq	uêtés	Sous-ensemble des chefs de ménag		
d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	8,1	11,9	10,5	1,2	3,0	2,1
20-24	6,5	12,6	10,3	4,9	10,6	7,9
25-29	12,1	19,9	17,0	12,7	18,8	15,9
30-34	12,2	15,8	14,5	12,6	17,4	15,1
35-39	15,1	13,9	14,4	17,6	16,1	16,8
40-44	9,8	9,0	9,3	10,0	11,4	10,8
45-49	12,4	6,5	8,7	13,9	8,4	11,0
50-54	7,1	4,5	5,4	7,7	5,9	6,7
55-59	5,0	1,6	2,9	5,8	2,1	3,8
60-69	6,2	2,8	4,1	6,5	4,3	5,4
70 et +	5,5	1,5	3,0	7,1	2,0	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Si l'on considère uniquement le sous-ensemble des chefs de ménage, on rappelle qu'ils sont 2.286 personnes dont 1281 femmes, soit 56,1% et 1003 hommes, soit 43,9%. Même si le sureffectif des femmes persiste, il s'est réduit car le rapport de masculinité chez les femmes de ménage ne se situe plus qu'à 78 hommes pour 100 femmes. Cela veut dire que l'échantillon a interrogé proportionnellement plus d'hommes chefs de ménage que de femmes. Cela a été compensé au niveau des individus qui n'ont pas le statut de chef de ménage dont les personnes de sexe féminin sont relativement plus nombreuses que celles de sexe masculin comme le montre le tableau 1.6 ci-dessous.

Tableau 1.6 : Répartition des enquêtés ayant un statut différent de chef de ménage selon le sexe

Lien de parenté avec le CM	Masculin	Féminin	Total
Epoux(se) du CM	15,4	84,9	100,0
Enfant du CM	34,5	68,3	100,0
Autre lien de parenté	39,8	64,3	100,0

#### 1.2.3. Structure selon l'ethnie

Le tableau 1.7 met en évidence la composition ethnique des enquêtés. On constate, au niveau global, une grande diversité des groupes ethniques en présence. Les Dadjos et les Massalits constituent les groupes majoritaires de l'ensemble de la population enquêtée. Sept enquêtés sur dix, tant chez les hommes que les femmes, sont Dadjos. Le second groupe ethnique bien représenté (un enquêtés sur cinq) est Massalit (19,5%). Les autres groupes sont minoritaires. Il s'agit principalement des Maba (3,9%), des Kadjaksé (2,0%) et des Moubu (2,4%).

Tableau 1.7. Répartition (en %) de la population enquêtée selon l'ethnie et par sexe

Ethnie de l'enquêté site	Masculin	Féminin	Ensemble
Maba	4,0	3,8	3,9
Massalit	14,7	21,1	19,5
Tribus arabes	0,1	0,2	0,2
Hadjara	0,1	0,0	0,0
Zagawa	0,1	0,1	0,1
Dadjo	73,0	69,0	70,4
Kadjaksé	2,5	1,7	2,0
Moubou	2,5	2,3	2,4
Autre	3,0	1,8	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

On peut relever l'absence quasi-totale des personnes déplacées se réclamant des ethnies suivantes : Tribus arables, Hadjara et Zagawa.

Les différences de structure selon l'ethnie entre les hommes et les femmes s'observe au niveau de trois ethnies : Massalits (14,7% chez les hommes contre 21,1% chez les femmes), Dadjo (73,0% chez les hommes contre 69,0% chez les femmes) et dans une moins mesure Kadjaksé (2,5% chez les hommes contre 1,7% chez les femmes). L'avantage des femmes chez les Massalits semble avoir été compensé par leur désavantage chez les Dadjo et les Kadjaksés.

La structure des enquêtés ayant le statut de chef de ménage selon l'ethnie suit présente exactement la même structure que celle de l'ensemble des enquêtés sans distinction de statut dans le ménage.

#### 1.2.4. Structure selon l'état matrimonial

La structure de la population enquêtée selon l'état matrimonial montre que seulement 9.4% sont célibataires. Cette proportion des célibataires diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Inversement, pendant que cette proportion diminue, celle des personnes mariées (monogame ou polygame) s'accroît.

Les résultats présentés dans le tableau 1.8 montrent également que la moitié de cette population est constituée de personnes monogames (51,1%) alors que les polygames représentent environ un quart des enquêtés (25,8%). Moins d'un enquêté sur dix était veuf ou veuve (8,8%).

Tableau 1.8:	Repartition	(en %) a	e la populatior	i enquetee seion	i etat matrimoniai

Etat matrimonial	Ensemble des enquêtés		Sous-ensemble des chefs de ménag		de ménage	
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	10,4	8,9	9,4	3,2	4,9	4,2
Marié monogame	48,3	52,6	51,1	51,4	49,2	50,2
Marié polygame <sup>1</sup>	39,2	18,6	25,8	43,1	15,9	27,8
Veuf(ve)	1,6	12,7	8,8	1,8	18,6	11,3
Divorcé/Séparé	0,5	7,2	4,9	0,5	11,4	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Plus de deux hommes sur cinq étaient en union monogame (48,3%) au moment de l'enquête et 39,2% en mariage polygamique, ce qui donne un total de 87,5% des personnes mariés. On dénombre seulement 1,6% des veufs et 0,5% divorcés.

Cette structure est totalement différente chez les femmes comme on pouvait s'y attendre. En effet, celles d'entre qui sont mariées sont moins nombreuses que chez les hommes : 71,2% dont 52,6% vivant en une union monogamique et 18,6% en union polygamique. Ce déficit des femmes mariées comparativement aux hommes se trouve compenser par le poids relativement plus fort des femmes veuves et divorcées (20%), soit 10 fois plus élevé que celui observé chez les hommes (2,1%, tableau 1.8). Cette différence s'explique par le fait que dans le contexte africain en général et tchadien en particulier, les ruptures d'union suivies par des remariages sont fréquentes du côté des hommes. Il faut ajouter ici qu'on est dans un contexte musulman où les hommes peuvent prendre plus d'une épouse.

La comparaison de la structure des chefs de ménage selon l'état matrimonial avec celle de l'ensemble des enquêtés (tableau 1.8) fait apparaître des différences au niveau de la proportion des célibataires. Chez les chez de ménage, les célibataires sont 3 fois moins chez les hommes et 2 fois moins chez les femmes en comparaison avec la structure de l'ensemble des enquêtés (3,2% contre 10,4% chez les hommes et 4,9% contre 8,9% chez les femmes). Pour les autres modalités, la tendance générale reste la même à savoir que chez les hommes, il y a une forte proportion des personnes mariées que chez les femmes et inversement, il y a plus des veuves et divorcées/séparées que chez les hommes.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette modalité doit être comprise comme étant des personnes vivant en union polygamique.

L'explication de la faible proportion des célibataires chez les chefs de ménage est liée à l'âge des chefs de ménage qui est en général élevé car c'est un statut réservé aux adultes et aux individus responsables.

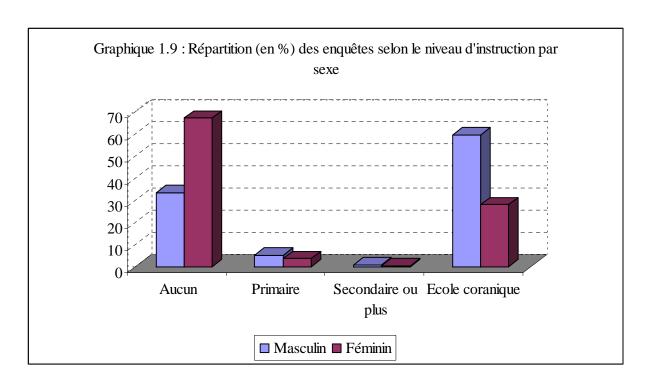
#### 1.2.5. Structure selon le niveau d'instruction

Globalement, on constate que parmi les personnes déplacées, il existe des disparités entre les hommes et les femmes en matière d'instruction. A chaque niveau d'instruction donné, la proportion des hommes instruits reste toujours supérieure à celle des femmes. La répartition de la population selon le niveau d'instruction montre que le niveau d'analphabétisme est relativement important chez les déplacés. Plus de la moitié de la population est sans niveau d'instruction, soit 55,8%. Parmi ces personnes sans instruction, les femmes sont les plus nombreuses. Les personnes non instruites, c'est-à-dire celle qui n'ont ni été au moins à l'école primaire sont deux fois moins chez les hommes (33,7% contre 67,6%). Dans l'ensemble, la proportion de la population ayant été à l'école primaire et/ou secondaire est très faible (environ 5%). La discrimination à l'égard des femmes en matière de scolarisation formelle s'observe également au niveau du système informel (école coranique). En effet, il y a deux fois plus d'hommes à avoir étudié dans ce système qu'il y a des femmes (60% contre 28,2% des femmes, tableau 1.9).

Tableau 1.9 : Répartition (en %) de la population enquêtée selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	33,7	67,6	55,8
Primaire	5,3	3,8	4,4
Secondaire ou plus	1,0	0,4	0,5
Ecole coranique	60,0	28,2	39,3
Total	100,0	100,0	100,0

La structure des chefs de ménage selon le niveau d'instruction ne varie pas significativement avec celle de l'ensemble des enquêtés.



## 2.1.6. Structure selon l'occupation principale

Il faut d'emblée préciser ici que la quasi-majorité des personnes déplacées sont des paysans qui vivaient des activités agropastorales dans leurs villages d'origine. Depuis qu'ils sont installés dans le site, nombreuses d'entre elles n'exercent pas en réalité cette principale activité par manque de terres cultivables et pour la perte du bétail que certains d'entre eaux ont été victime lors de la fuite du village à la suite de l'insécurité.

La répartition des enquêtés selon l'occupation principale montre que l'agriculture est une activité prédominante au sein de cette population. En effet, 66,3% des enquêtés exercent cette activité dans les zones de l'étude. Ce constat est le même chez les femmes, comme chez les hommes. Les résultats montrent que 70,0% des hommes et 65.4% des femmes ont comme activité principale l'agriculture.

En outre, 13,4% des hommes sont sans emploi contre 9,5% des femmes. En revanche, 17% de la population féminine enquêtée est au foyer, c'est-à-dire qu'elles sont des ménagères. La proportion des élèves reste faible dans l'ensemble et dans les catégories féminines et masculines. Chez les femmes, on retrouve 0,7% des élèves alors que chez les hommes, cette catégorie représente plus du double, 1,7% (tableau 1.10). Signalons que le commerce est une activité exercée principalement par les hommes, bien qu'il s'agisse d'une activité marginale, occupant seulement 3.7% des enquêtés. On y retrouve 7,0% des hommes interrogés contre 2,0% des femmes interrogés.

Tableau 1.10. Répartition (en %) de la population enquêtée selon l'occupation

Occupation principale	Masculin	Féminin	Ensemble
Agriculteur	70,0	65,4	66,3
Eleveur (pasteur)	3,0	1,5	2,0
Commerçant	7,0	2,0	3,7
Sans emploi	13,4	9,5	10,9
Femme au foyer	-	17,0	11,5
Elève	1,7	0,7	1,1
Personne âgée	1,7	2,2	2,0
Autre	5,2	1,7	2,7
Total	100,0	100,0	100,0

Comme pour le niveau d'instruction, cette structure est identique que celle que l'on obtient si l'on considère uniquement les chefs de ménage.

#### **Conclusion**

Au terme de ce chapitre, on peut retenir que l'opération profiling des personnes déplacées a dénombré environ 119.367 personnes en majorité constituée des femmes vivant dans 25.882 ménages. Les ménages et la population sont inégalement répartie selon le site : Habile est de loin le liste le plus denses, suivi de Aradib, Gassiré, Gouroukoun et Goz Bagar alors que Kerfi, Goungour et Alacha sont des sites les moins denses.

La taille moyenne des ménages est de 4,6 personnes avec une variabilité spatiale comme pour les ménages. En général, les sites denses ne sont pas forcément ceux qui ont la taille moyenne la plus élevée. Le cas de handicap physique a été observé dans un environ un ménage sur six (17,8%).

L'enquête a porté sur un échantillon de 3.990 personnes. La variable âge a été mal déclarée car par 13,5% des enquêtés interrogés. Ce constat est particulièrement circonscrit dans les sites couverts du département de Dar Sila dont les données ont collectées par le personnel recruté par les partenaires de l'UNHCR Intersos et IRD.

La structure par groupe d'âges et par sexe des personnes interrogées présente certaines irrégularités en défaveur des hommes. Jusqu'à 45 ans, les rapports de masculinité sont constamment en dessous de la 100, indiquant le sureffectif des femmes. La tendance s'inverse à partir ce cet âge. Ce qui doit susciter des actions spécifiques pour ces catégories de population dont les besoins sont aussi spécifiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, etc.

S'agissant des autres structures de la population enquêtée, on constate qu'en général il n'y a pas de différence entre la structure de l'ensemble des personnes interrogées et celle des chefs de ménage sauf pour l'état matrimonial.

Plus de 8 personnes interrogées sur 10 sont des non-célibataires. Les femmes sont deux fois plus nombreux parmi les veuves ou divorcées/séparées que les hommes. Les Dadjos et les Massalits sont les deux principales ethnies des personnes enquêtées. L'échantillon est

analphabète surtout les femmes, mais l'école coranique est la forme d'instruction informelle qui concerne trois hommes enquêtés sur cinq et un peu moins d'une femme enquêtée sur trois.

Au niveau de l'occupation, l'importance des effectifs d'agriculteurs au sein des déplacés peut poser des difficultés en termes d'insécurité alimentaire à partir du moment où les conflits constituent un choc auquel est confronté la population et qui peut avoir des effets sur la production et la commercialisation des produits agricoles.

La principale recommandation qui découle des résultats est qu'il faut améliorer la situation socio-économique des chefs de ménage déplacé(e)s à l'Est du Tchad, en mettant en place dans les sites des programmes d'alphabétisation, les aidant à améliorer le rendement de leurs activités agricoles et à disposer des activités génératrices des revenus.

# Chapitre 2. ORIGINES, CAUSES ET MOTIFS DE DEPLACEMENT, INTENTIONS ET MOTIFS DE RETOUR ET CONDITIONNALITES

Ce chapitre analyse tout d'abord l'origine géographique des personnes déplacées des sites touchés par cette étude. Ensuite, il permet de connaître les motifs de départ et les conditions qui ont prévalu lorsque ces populations ont abandonné leurs villages d'origine pour venir s'installer dans les sites où ils résident actuellement. Les relations que les personnes déplacées entretiennent avec le milieu d'origine en termes de contacts, de visites sont aussi examinées. La dernière section de ce chapitre porte sur un aspect très important qui préoccupe la communauté humanitaire à savoir trouver des solutions durables pour ces personnes telles que le retour dans les villages d'origine. Pour ce faire, il s'agira d'analyser les intentions de retour de ces personnes et les raisons de ce retour au bercail. Pour ceux qui n'ont pas l'intention, le chapitre met en évidence les conditions qu'il faudrait réunir, voire les mesures incitatives à promouvoir pour encourager le retour dans les villages d'origine.

## 2.1. Origine géographique des personnes déplacées de l'Est du Tchad

La quasi-majorité des personnes déplacées sont originaires de 4 préfectures que sont : Borota, Adé, Goz-Beida et Koukou-Angarana. Les originaires de Adré, Hadjer-Hadid, Tissi, Am-Dam, Houich et Abdi ne représentent pas 10% de l'ensemble des personnes déplacées.

S'agissant des cantons et villages d'origine, les informations collectées sur cette variable posent deux types de problèmes à savoir l'orthographe sur les noms de canton et des villages et l'identification des cantons.

Selon le tableau 2.1, pour 62,1% des ménages, soit plus de 3 ménages sur 5, on n'est pas parvenu à identifier les noms des villages. Ainsi, les cantons et les villages d'origine des personnes vivant dans ces ménages sont classés dans la catégorie « autre ». Autrement dit, ce n'est donc que dans moins 40% des ménages enquêtés que l'on ne parvient pas à préciser le nom du canton d'origine du chef des ménages.

Tableau 2.1 : Canton et village d'origine des chefs des ménages et de la population dénombrée

Canton d'origine	Village	Ménages	Population
Barh-Azoum	Leboutigue	204	1019
Kado	Birkendji	292	1027
Kado	Borota	257	1067
Kado	Nakoulouta	284	1075
Kado	Tembeli	271	1076
Barh-Azoum	Singuitaw	201	1077
Koloye	Djadide	251	1085
Barh-Azoum	Djamila Sud	196	1085
Wara-Habile	Tamadjour	207	1090
Barh-Azoum	Bandala	213	1203
Barh-Azoum	Gododige	246	1309
Barh-Azoum	Marfakatel	252	1376
Kado	Koule	318	1402
Koloye	Am Dagel	277	1415
Koloye	Haraza	283	1485
Koloye	Koloy	320	1509
Kado	Adjine	418	1580
Barh-Azoum	Am Karouba	318	1634
Kado	Sisi	364	1715
Barh-Azoum	Habile	319	1724
Wadi-Habile	Djadide	331	1837
Barh-Azoum	Djorlo	419	1946
Koloye	Bildigue	364	1983
Barh-Azoum	Arango	445	2017
Kado	Mahamoudi	511	2069
Barh-Azoum	Marena	488	2347
Wadi Kaja	Moudeina	527	2393
Barh-Azoum	Tiero	597	3090
Barh-Azoum	Djimeze	648	3434
Autre	Autre	16.061	72.329
Total		25.882	119.398

Si l'on considère la population recensée, la proportion des personnes dont le canton et le village d'origine sont classés dans la modalité « autre » est presque dans la même fourchette (60,6%, soit trois personnes sur cinq).

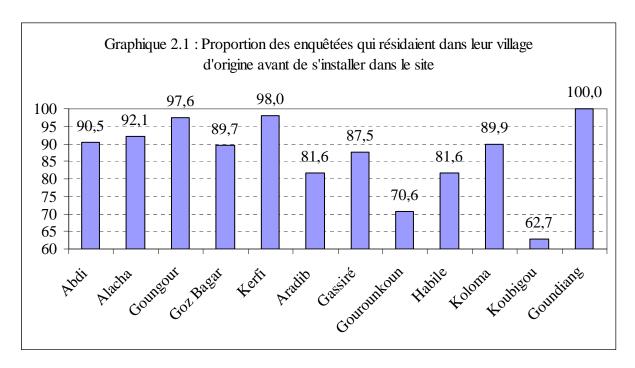
## 2.2. Origine ethnique des personnes déplacées

La répartition des personnes déplacées selon l'ethnie ne présente pas une structure différente de celle observée au sein de l'échantillon (chapitre 1). En effet, l'ethnie Dadjo est de loin le groupe très majoritaire qui totalise près de 63% de l'ensemble des personnes déplacées dénombrées lors de l'étude profiling. Un peu plus d'une personne déplacée sur quatre (27,2%) est Massalit. Ces deux ethnies représentent en tout 90% de l'effectif total dénombré dans les 12 sites. L'ethnie Maba vient loin dernière en 3è position avec 5,2% de l'effectif total et les Moublis sont environ 2% Moubi. Ces quatre ethnies représentent presque 97%. Les 3%

restant sont constituées d'une diversité des groupes ethniques certainement proches de ces quatre.

#### 2.3. Lieu de résidence antérieur et durée de résidence dans le site d'installation

Comme le montre le graphique 2.1, sauf à Koubigou (62,7%), à Gouroukoun (70,6%) et dans une moindre mesure à Aradib et à Habile (81,6% respectivement), partout une très large majorité des personnes déplacées (plus de 85%) vivaient dans leur village d'origine avant de s'installer dans le site où on les a dénombrées. La différence à 100 est la proportion de celles qui vivaient dans un autre lieu que le village d'origine.



Une question avait été posée à chaque enquêté pour savoir la date d'installation dans le site actuel. L'exploitation de cette variable a révélé que les populations avaient du mal à donner la date exacte. On peut comprendre cette situation à cause de l'effet de mémoire d'une part, et du fait que cette date leur faisait remonter en surface, sans doute, des moments douloureux vécus en quittant le village. A la suite des événements qui ont occasionné le départ précipité des populations, certains d'entre eux ont perdu des parents et/ou des biens (maison, biens d'équipement, bétail, champs, équipements). Néanmoins, une autre question permettait juste de savoir si l'enquêté pouvait juste connaître sa durée de résidence dans le site à la positionnant par rapport à 6 mois.

Comme on peut le constater à la lecture du tableau 2.2, pris globalement les enquêtés se répartissent de manière quasi-équitable en deux groupes selon que la durée de résidence est inférieure (installation récente) ou supérieure (installation ancienne) à 6 mois.

Malgré cet équilibre, la situation est variable d'un site à un autre. En effet, dans la moitié des sites couverts par cette étude, le poids relatif des personnes déplacées installées depuis au moins 6 mois dépassent généralement 65%. Ces sites que l'on peut qualifier d'installation ancienne, sont dans l'importance Gouroukou (92,6%), Goungour (74,6%) et Koubigou (70,6%), Aradib (67,5%), Abdi (66,7%) et Koloma (64,5%).

Tableau 2.2 : Répartition des enquêtés par site selon la durée de résidence dans le site actuel

Site de l'	Durée de résidence dans le site			
enquête	< 6 mois	6 mois ou plus	Total	
Abdi	33,3	66,7	100,0	
Alacha	48,8	51,2	100,0	
Goungour	25,4	74,6	100,0	
Goz Bagar	70,8	29,2	100,0	
Kerfi	67,6	32,4	100,0	
Aradib	32,5	67,5	100,0	
Gassiré	84,6	15,4	100,0	
Gouroukou	7,4	92,6	100,0	
Habile	60,3	39,7	100,0	
Koloma	35,3	64,7	100,0	
Koubigou	29,4	70,6	100,0	
Goundiang	69,1	30,9	100,0	
Ensemble	49,4	50,6	100,0	

A l'inverse, quatre sites sont d'installation récente car plus de 60% des enquêtés disent être installés depuis moins de 6 mois seulement. Il s'agit de Goz Bagar où 71% des enquêtés sont de cette catégorie, suivi de Gassiré (85%), Goundiang (69%), Kefi (68%) et Habile (60%). La situation du site Alacha est médiane car la différence est moins grande entre les enquêtés ayant mis moins ou plus de 6 mois.